

Les régimes internationaux de responsabilité comme mécanismes incitatifs de prévention – Application au cas des marées noires

Julien Hay

Centre de Droit et d'Economie de la Mer, Université de Bretagne Occidentale

GdR AMURE

Novembre 2006

Résumé

L'objet de cet article est d'analyser l'impact de la nature volontaire du régime international de responsabilité et d'indemnisation des dommages dus aux pollutions accidentelles par hydrocarbures (régime CLC/FIPOL) sur son pouvoir incitatif en matière de prévention des marées noires. Il s'appuie sur un modèle inspiré de l'analyse économique des accords environnementaux internationaux (AEI). Un objectif de cette littérature est d'analyser les conditions d'apparition d'un accord volontaire entre différents pays pour la prise en charge collective de problèmes environnementaux. Après avoir rappelé brièvement le cadre général d'analyse des AEI, nous développons un modèle appliqué à l'indemnisation des dommages causés par les marées noires et étudions les conditions d'existence d'un régime international de responsabilité. Nous analysons enfin les propriétés d'un accord stable du point de vue de la prévention des marées noires.